

1. ORGANISATION

L'association « Grand Raid 73 » en collaboration avec les communes de Cruet, La Thuile, Les Aillons et le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges organise le 28 mai 2022 le « Grand Raid 73 » en solo et relais de 2, le « Petit Savoyard » et le « 10 km des vignes ».

2. CONDITIONS D'ADMISSION

Compétitions ouvertes à toute personne âgée de plus de 20 ans pour le «Grand Raid 73», et le «Petit Savoyard» et de plus de 16 ans pour le «10 km des Vignes», licenciée ou non.

Pour les Jeunes né(e)s après le 28 mai 2004, mineurs au jour de la course, une autorisation parentale est obligatoire.

Les concurrents devront fournir lors de l'inscription, soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, soit leur licence FFA, soit le Pass'Running (copie à joindre lors de l'inscription), les licences FFTRI, avec la mention athlétisme pour FSGT, UFOLEP, FSCF.

Toute autre licence, quel que soit le sport ne sera pas accepté.

En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents **et du paiement**, l'inscription ne sera pas prise en compte.

3. INSCRIPTIONS

Inscriptions en ligne sur www.unautresport.com ou par courrier adressé à :

Grand Raid 73
Marie Claude Bois
Mairie, 484 rue Marius Canton
73800 CRUET

inscription@grandraid73.fr

Les droits d'inscription comprennent :

- Pour le 73km solo et relais : la participation à la course, la dotation d'inscription (dossard, tee-shirt), le petit déjeuner et le repas d'après course.
- Pour le 23 km : la participation à la course, la dotation d'inscription et le repas d'après course.
- Pour le 10 km la participation à la course le dossard + un lot divers.
-

TARIFS :

GRAND RAID 73	GRAND RAID 73 EN RELAIS (par équipe de 2)	PETIT SAVOYARD
Jusqu'au 30 avril 2022 : 73€	Jusqu'au 30 avril 2022 : 90€	Jusqu'au 30 avril 2022 : 25€
Du 1 ^{er} au 26 mai 2022 : 80€	Du 1 ^{er} au 26 mai 2022 : 100€	Du 1 ^{er} au 26 mai 2022 : 28€

Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximum de 600 coureurs pour les trois courses sera atteint ou au plus tard le 26 mai 2022 à 20h.

10 KM DES VIGNES

Jusqu'au 27 mai 2022, 20h00 : course seule 10€, course avec repas d'après course 20€

Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximum de 200 coureurs sera atteint

MARCHE

Pas de certificat médical, inscriptions possible sur place.

Jusqu'au 28 mai 2022, 9h00, marche seule 6€, marche avec repas 16€.

4. PARCOURS

A : Le Grand Raid 73 solo et relais de 2 en semi auto suffisance.

Départ : 5h

Distance :

Solo : 73km avec 4800m de D+

Relais à Aillon le Jeune : 1er relais, 39,5 Km 2780 D+, 2ème relais 33,5 Km 2020 D+, le transport n'est pas pris en charge par l'organisation.

3 barrières horaires, 5 ravitaillements.

- Lac de la Thuile, km 14,6, ravitaillement solide. Barrière horaire à 9h30 départ du poste.
- Col des prés, km 28,3, point d'eau + léger ravitaillement.
- Les Aillons, km 39,5, ravitaillement solide. Barrière horaire à 14h00 départ du poste.
- Mont Pelat, km 58, ravitaillement solide. Barrière horaire à 19h00 départ du poste.
- Montlambert, km 68,3, ravitaillement solide.

Temps limite de course 18h00.

Tout coureur hors délai sera arrêté et rapatrié à l'arrivée et ne sera pas classé.

B : Le Petit Savoyard

Départ : 9h

Distance : 23km avec 1450m de D+ 1 barrière horaire, 2 ravitaillements

- Lac de la Thuile, km 7,5, ravitaillement solide Barrière horaire 11h30 départ du poste
- Nécuidet, km 16, ravitaillement solide,

C : 10 km des Vignes

Départ : 9h30

Distance : 10 km avec 500m de D+. Route du Marocaz, km 6, ravitaillement eau

D : Marche

Départ : 9h45

Distance : environ 10km avec 250m de D+. Ravitaillement festif à mi-parcours.

5. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

A : Grand Raid 73

- Réserve d'eau de 1.5l minimum au départ de chaque ravitaillement.
- Gobelet personnel (il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements).
- Couverture de survie.
- Lampe en état de marche.
- Sifflet.
- Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps en montagne.
- Réserve alimentaire.

B : Petit Savoyard

- Réserve d'eau de 0,5l au minimum au départ de chaque ravitaillement.
- Réserve alimentaire conseillée.
- Gobelet personnel (il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements).

C : 10 km des Vignes

- Gobelet obligatoire (il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements).

Des contrôles inopinés auront lieu sur les parcours, tout coureur ne possédant pas son matériel obligatoire sera disqualifié.

6. ANNULATION

L'annulation de l'inscription n'est possible que dans les cas suivant :

- un accident, maladie ou décès du coureur lui-même
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation, ou un décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédents la course.

En cas d'accident ou maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande d'annulation devra être adressée au Grand Raid 73 par courrier ou mail exclusivement au plus tard 8 jours avant l'épreuve. Les demandes seront traitées dans les 2 mois qui suivent l'épreuve.

Pour toute demande faite :

- avant le 31 mars 2022, remboursement des droits d'inscription réellement encaissés, moins 5€ pour frais de dossier.
- du 1er avril au 20 mai 2022, remboursement de 60% des droits d'inscription réellement encaissés.
- au-delà du 20 mai 2022, aucun remboursement ne sera effectué.

7. MISE HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- absence de dossard.
- falsification de dossard.
- absence du matériel obligatoire.
- retard au départ de la compétition.
- non pointage aux postes de contrôle.
- pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritrus).
- refus de se faire examiner par un médecin.
- dépassement du temps maxi autorisé aux postes de contrôle.
- ravitaillement par une aide extérieure en dehors des zones de ravitaillement.

Toute personne souhaitant porter réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du jury de course. Les décisions seront sans appel.

Changement de parcours :

Les changements de parcours seront pris en compte jusqu'à la date de clôture des inscriptions, soit le 26 mai 2022, sous réserve du versement des éventuels surcoûts.

- Aucun remboursement ne sera effectué.

8. ENVIRONNEMENT

Respectons la nature.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les couper.

En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade irrémédiablement.

Ne jetez ni emballage, ni mouchoir. Respectez la faune et la flore.

Cela permettra à tous de profiter pleinement de ce superbe parc naturel régional du massif des Bauges et d'y revenir.

Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié

9. ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs auprès de la MAIF.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

10. SECURITE

Des postes de sécurité seront implantés sur plusieurs points du parcours.

Ces postes seront en liaison radio avec le PC course.

Une équipe médicale sera présente sur le parcours et sur la base pendant toute la durée de l'épreuve.

Les médecins officiels seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte médicalement à continuer l'épreuve.

11. METEO

En cas de conditions météorologiques défavorables et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier le parcours et/ou de modifier les barrières horaires.

Les engagements restant acquis.

Toute décision sera prise par le jury de l'épreuve.

12. CONTROLE – ABANDON

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et être visible en permanence et en totalité pendant toute la course sous peine de sanction.

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de l'épreuve.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou contrôle le plus proche et lui remettre son dossard et la puce électronique.

13. REMISE DES DOSSARDS

Les dossards seront remis à la salle des fêtes de Cruet.

Pour le Grand Raid 73 solo et relais de 2 :

- vendredi 27 mai 2022 de 15h00 à 19h00 et samedi 28 mai 2022 de 3h00 à 4h00.

Pour le Petit Savoyard :

- vendredi 27 mai 2022 de 15h00 à 19h00 et samedi 28 mai 2022 de 7h00 à 8h30

Pour le 10 km des Vignes :

- vendredi 27 mai 2022 de 15h00 à 19h00 et samedi 28 mai 2022 de 7h00 à 9h00

14. DEPARTS

Grand Raid 73 solo et relais de 2 : départ le 28 mai 2022 devant la salle des fêtes de Cruet à 5h00 précédé d'un briefing à 4h45

Petit Savoyard : départ le 28 mai 2022 devant la salle des fêtes de Cruet à 9h00 précédé d'un briefing à 8h45

10 km des Vignes : départ le 28 mai 2022 devant la salle des fêtes de Cruet à 9h30 précédé d'un briefing à 9h15

Marche : départ le 28 mai 2022 devant la salle des fêtes de Cruet à 9h45.

15. INFORMATIONS COVID

Toutes les dispositions sanitaires concernant la course seront prises lors de cette édition particulière.

Tous les coureurs seront informés une semaine avant le départ afin de prendre leurs dispositions.

Chaque coureur devra se conformer aux instructions données sous peine de disqualification.

Une charte coureur sera incluse à l'inscription et devra être acceptée pour valider le dossier.

16. CLASSEMENTS – RECOMPENSES

Des récompenses seront attribuées comme suit :

- 73 km solo : 3 premiers hommes et femmes
- 73 km relais : premières équipes Femme, Homme et Mixte
- 23 km : 3 premiers hommes et femmes
- 10 km : 3 premiers hommes et femmes.
- Un lot aux premiers de chaque catégorie H et F non cumulable avec le précédent sur le 73 et 23 km.

Les catégories Master seront récompensées comme suit : M0 et M1, M2 et M3, M4 et M5, M6 et au-delà.

Un souvenir finisseur à tous les arrivants du Grand Raid 73 solo.

17. DROIT IMAGE

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

18. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

19. CONDITIONS GENERALES

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Renseignements :

<http://www.grandraid73.fr>

contact@grandraid73.fr

René BLAD : 06 81 24 83 71

Contact inscriptions :

inscription@grandraid73

Marie-Claude BOIS : 06 82 08 27 14